

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2277

17 septembre 2008

### SOMMAIRE

Agence Commerciale Emile KASS et Cie, secs .....	109293	JER Lara S.à r.l. ....	109291
Agence Immobilière et Représentations Générales Aal Avenue S.à r.l. ....	109257	JER Logic S. à r.l. ....	109290
Aisance S.A. ....	109262	Juno Properties S.à r.l. ....	109261
Altrima Investment S.A. ....	109256	Jupiter Properties S.à r.l. ....	109259
Amati Holding S.A. ....	109250	Lub-Sol S.à r.l. ....	109296
A & M Industries S.à.r.l. ....	109254	Martius Properties S.à r.l. ....	109260
Bremaas S.A. ....	109255	Monteleone S.A. ....	109295
Casual International S.A. ....	109292	Net Equity S.A. ....	109294
CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l. ....	109263	Non Plus Ultra A.G. ....	109253
C.I.B. S.A. abrégé de Compagnie Immobilière de Bonnevoie .....	109254	Northern Beach S.A. ....	109294
CODESCA S.A., société de gestion de patrimoine familial .....	109256	Parivest S.A. ....	109258
Dacia S.à r.l. ....	109254	Pat-Int. ....	109255
Dacotrans International S.A. ....	109290	Pat-Int. ....	109250
D.B. International Finance S.A. ....	109258	Pat-Int. ....	109250
Dinan S.A. ....	109252	Pat-Int. ....	109251
Engcap Lux QAIQ, S.à r.l. ....	109259	Pat-Int. ....	109252
Etna Properties S.à r.l. ....	109261	Pat-Int. ....	109251
Expert Capital S.A. ....	109262	Perigord Immobilière S.A. ....	109293
Financière Capucine 3 S.à r.l. ....	109282	PEW Luxembourg Holding S.A. ....	109293
Geso .....	109257	Prairie Rouge S.A. ....	109257
Glencore Finance (Europe) S.A. ....	109253	Progetto Promotions S.A. ....	109295
Goldman Sachs Developing Markets Real Estate SCA .....	109276	Radar Holding S.A. ....	109294
H1a a.s.b.l. ....	109292	Rearden L Holdings 2 S.à r.l. ....	109278
Hammer Properties S.à r.l. ....	109260	Shurgard Holding Luxembourg .....	109255
HEBE Holding S.A. ....	109252	Société luxembourgeoise de Leasing BIL-LEASE .....	109276
HTC-Société Civile Immobilière .....	109295	Surane Holding Sàrl .....	109263
Immobilière Green Park S.A. ....	109251	Tancrede S.A. ....	109253
Insinger de Beaufort Holdings .....	109291	URANIA Holding S.A. ....	109258
JER Europe Fund III 21 S.à r.l. ....	109291	Vega P SC .....	109275
		Violine S.à r.l. ....	109290
		Vivace S.A.H. ....	109256
		Wolfen S.A. ....	109251

**Pat-Int., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 50.132.

Le bilan au 31/05/2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre-Olivier WURTH.

Référence de publication: 2008113658/1089/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10183. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

**Pat-Int., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 50.132.

Le bilan au 31/05/2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre-Olivier WURTH.

Référence de publication: 2008113659/1089/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10185. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

**Amati Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 95.038.

*Auszug der Beschlüsse der Generalversammlung vom 25. August 2008 und des Verwaltungsrates vom 24. Juli 2008*

1. Herr Sinan SAR, Verwalter von Gesellschaften, geboren am 5. Juni 1980 in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg), beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ist als Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2014 wieder gewählt worden.
2. Frau Monique JUNCKER, Verwalterin von Gesellschaften, geboren in Ettelbrück (Grossherzogtum Luxemburg), am 9. April 1964, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ist als Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2014 wieder gewählt worden.
3. Herr Cornelius Martin BECHTEL, Vewalter von Gesellschaften, geboren am 11. März 1968 in Emmerich (Deutschland), beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ist als Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2014 wieder gewählt worden.
4. Herr Gérard BIRCHEN, Verwalter von Gesellschaften, geboren am 13. December 1961 in Esch-sur-Alzette (Grossherzogtum Luxemburg), beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ist als Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2014 wieder gewählt worden.
5. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung COMCOLUX S.à r.l., H.G.R. Luxembourg B n ° 58.545, mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ist als Kommissar bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2014 wieder gewählt worden.
6. Herr Cornelius Martin BECHTEL, vorbenannt, ist zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats gewählt worden.

Luxemburg, den 25. August 2008.

Für AMATI HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008113787/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT13057. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Pat-Int., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 50.132.

Le bilan au 31/05/2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre-Olivier WURTH.

Référence de publication: 2008113657/1089/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10180. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080128712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

---

**Pat-Int., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 50.132.

Le bilan au 31/05/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre-Olivier WURTH.

Référence de publication: 2008113660/1089/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10187. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080128719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

---

**Immobilière Green Park S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7374 Helmdange, 140, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 118.804.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 20 novembre 2006, que:  
L'Assemblée accepte la démission de la société Stratégo International des ses fonctions d'Administrateur.

Est élu Administrateur:

- La SPRL Société Européenne d'Innovation Technologique (SEPIT), dont le siège social est sis au 16, avenue de la Toison d'Or, B-1050 Ixelles.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008113766/802/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03040. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080132071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Wolfin S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 74.467.

Le bilan au 23/12/2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre-Olivier WURTH.

Référence de publication: 2008113624/1089/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00673. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080120037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

---

**Dinan S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 28.837.

Il résulte du changement de la dénomination de ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A. en ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. en date du 19 juin 2008, que le conseil d'Administration de la société est constitué comme suite:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

ATC Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

Luxembourg, le 14 août 2008.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008113719/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10647. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**HEBE Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 40.208.

Il résulte du changement de la dénomination de ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A. en ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. en date du 19 juin 2008, que le conseil d'Administration de la société est constitué comme suite:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

ATC Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

Luxembourg, le 14 août 2008.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008113717/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10674. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Pat-Int., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 50.132.

Le bilan au 31/05/2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre-Olivier WURTH.

Référence de publication: 2008113656/1089/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10178. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

**Non Plus Ultra A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 94.856.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 juin 2008 que:  
Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10.10.1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, à été nommée membre du conseil d'administration.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008113760/1285/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00113. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080132125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Glencore Finance (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 92.830.

Le Conseil d'Administration tenu en date du 28 août 2007 décide de nommer pour une durée illimitée, avec effet immédiat, Madame Xenia Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes (Grèce) et demeurant professionnellement 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

*Pour avis conforme*  
TMF Management Luxembourg S.A.  
*Domiciliataire*  
Signature

Référence de publication: 2008113767/805/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09854. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080132041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Tancrede S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 111.958.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 juillet 2008*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2011:

- Monsieur Benoît de FROIDMONT, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2011:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 août 2008.

*Pour extrait conforme*  
Signature

Référence de publication: 2008113775/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12776. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080132129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Dacia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 124.282.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique du 10 juin 2008 que:

- Monsieur Gérard BECQUER a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 10 juin 2008;
- Monsieur John SEIL, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 10 juin 2008 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2008.

Référence de publication: 2008113774/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12780. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**C.I.B. S.A. abrégé de Compagnie Immobilière de Bonnevoie, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 77.369.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 mai 2008*

*Résolution 4*

Les mandats des administrateurs venant à échéance sont reconduits pour la durée statutaire de sorte qu'ils prendront fin à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2008 et ceci pour:

- Robert Reckinger, Montée de la Bergerie à L-7473 Schönfels, né le 27-4-1936
- Raymond Martin, 237, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, né le 9-9-1937
- Smal Christian, 21, rue des Eglantiers à L-1457 Luxembourg, né le 4-1-1944
- Camille Diederich, 34, rue des Bouleaux à L-8118 Bridel, né le 10-7-1924
- Werner Lizen, 66, Em. Opdebeeklaan à B-3140 Keerbergen, né le 23-8-1943
- Georges Lentz, 3, rue Plaetis à L-2338 Luxembourg, né le 28-10-1949
- Hilde Deconinck, 21, rue des Eglantiers à L-1457 Luxembourg, né le 16-6-1958

Luxembourg le 22 mai 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008113763/2708/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00498. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**A & M Industries S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 412.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 90.617.

La société prend acte de la démission de Monsieur Matthias HARTZ de son mandat de gérant avec effet au 30 juin 2008.

Munsbach, le 5 août 2008.

*Pour la société*

*Signature*

*Un gérant*

Référence de publication: 2008113751/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07145. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Shurgard Holding Luxembourg, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.535.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 12 juin 2008, que l'actionnaire unique Shurgard Self Storage Luxembourg SARL a vendu ces actions à la société Shurgard CV.

Par après il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 7 juillet 2008 que l'actionnaire Shurgard C.V a vendu ses actions à la société Shurgard Luxembourg SARL.

Il ressort donc que l'actionnaire unique de la société Shurgard Holding Luxembourg est désormais la société Shurgard Luxembourg SARL.

Munsbach, le 28 juillet 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2008113753/1337/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07094. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Bremaas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 38.783.

Il résulte du changement de la dénomination de ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A. en ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. en date du 19 juin 2008, que le conseil d'Administration de la société est constitué comme suite:

A TC Corporate Services (Luxembourg) S.A. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

ATC Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

Luxembourg, le 14 août 2008.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008113728/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10641. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Pat-Int., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 50.132.

Le bilan au 31/05/1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre-Olivier WURTH.

Référence de publication: 2008113621/1089/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00676. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

**Altrima Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 113.311.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale statutaire du 9 mai 2008*

L'assemblée accepte la démission de son poste d'administrateur de Monsieur Stéphane MORELLE avec effet au 9 mai 2008 et nomme en son remplacement Monsieur Joeri STEEMAN (Adresse: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) jusqu'à l'assemblée générale de 2011.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Joeri STEEMAN
- Monsieur Jean-Marie MULLER
- Monsieur Frédéric MONCEAU

Le commissaire aux comptes est Monsieur Pascoal DA SILVA

Pour extrait sincère et conforme  
Jean-Marie MULLER / Frédéric MONCEAU  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008113777/1267/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00009. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080132047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**CODESCA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 11.545.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 août 2008*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Hans K. JERNE, demeurant au 7 La Délaiée, CH-1270 Trélex, Suisse, Président et administrateur-délégué
- Monsieur John SEIL, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc HANSEN, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Jean ROUSSY, 24 La Petite Coudre, CH-1298 Céligny, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113773/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00070. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080132202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Vivace S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 62.182.

Le bilan au 31/12/2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jim PENNING.

Référence de publication: 2008113620/294/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00630. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080120156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.



**Geso, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 37.358.

Il résulte du changement de la dénomination de ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A. en ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. en date du 19 juin 2008, que le conseil d'Administration de la société est constitué comme suite:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

ATC Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

Luxembourg, le 18 août 2008.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008113725/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10644. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080132011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Prairie Rouge S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 67.791.

Il résulte du changement de la dénomination de ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A. en ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. en date du 19 juin 2008, que le conseil d'Administration de la société est constitué comme suite:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

ATC Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

Luxembourg, le 14 août 2008.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008113722/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10646. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080132013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Agence Immobilière et Représentations Générales Aal Avenue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 57, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 19.876.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113619/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12194. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080116372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**D.B. International Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 33.911.

Il résulte du changement de la dénomination de ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A. en ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. en date du 19 juin 2008, que le conseil d'Administration de la société est constitué comme suite:

A TC Corporate Services (Luxembourg) S.A. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

ATC Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

Luxembourg, le 14 août 2008.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008113716/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10672. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**URANIA Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 41.879.

Il résulte du changement de la dénomination de ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A. en ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. en date du 19 juin 2008, que le conseil d'Administration de la société est constitué comme suite:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

ATC Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

Luxembourg, le 14 août 2008.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008113715/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10663. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Parivest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 47.394.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/8/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113821/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, réf. LSO-CU00271. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Engcap Lux QAIQ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.322.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution écrite prise en date du 19 août 2008 par les associés de la société que la nomination de Frederik WIJSENBEK, né le 22 juin 1975 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant professionnellement à Michelin House, 81 Fulham Road, London SW3 6RD, Grande-Bretagne, au poste de gérant de catégorie A, a été ratifiée avec effet rétroactif au 30 juillet 2008, en remplacement de Edmund BUCKLEY.

Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 19 août 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2008113779/1337/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11254. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Jupiter Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint-Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 134.842.

Il résulte d'un transfert de parts sociales daté du 23 mai 2008 que l'associé unique de la Société, Europads LLC, une limited liability company constituée sous les lois de l'Etat de Washington aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à FPS Corporate Services, Inc., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secretary of State de l'Etat de Washington sous le numéro 602-778-183, a cédé la totalité de ses parts sociales à Caeculus Properties Sàrl, une société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500.- EUR (douze mille cinq cents euros), ayant son siège social au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.564.

Par conséquent, à compter du 23 mai 2008, Caeculus Properties Sàrl est l'associé unique de la Société, détenant 500 parts sociales.

Associé unique	Parts sociales	Pourcentage
Caeculus Properties Sàrl .....	500	100%

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 août 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008113797/7959/28.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11395. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Martius Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint-Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 133.532.

Il résulte d'un transfert de parts sociales daté du 23 mai 2008 que l'associé unique de la Société, Old World Properties LLC, une limited liability company constituée sous les lois de l'Etat de Washington aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à FPS Corporate Services, Inc., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secretary of State de l'Etat de Washington sous le numéro 602-711-111, a cédé la totalité de ses parts sociales à Juno Properties Sàrl, une société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500.- EUR (douze mille cinq cents euros), ayant son siège social au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.592.

Par conséquent, à compter du 23 mai 2008, Juno Properties Sàrl est l'associé unique de la Société, détenant 500 parts sociales.

Associé unique	Parts sociales	Pourcentage
Juno Properties Sàrl . . . . .	500	100%

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 août 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008113794/7959/28.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11398. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Hammer Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint-Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 129.726.

Il résulte d'un transfert de parts sociales daté du 22 mai 2008 que l'associé unique de la Société, Old World Properties LLC, une limited liability company constituée sous les lois de l'Etat de Washington aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à FPS Corporate Services, Inc., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secretary of State de l'Etat de Washington sous le numéro 602-711-111, a cédé la totalité de ses parts sociales à Europads LLC, une limited liability company constituée sous les lois de l'Etat de Washington aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à FPS Corporate Services, Inc., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secretary of State de l'Etat de Washington sous le numéro 602-778-183.

Il résulte d'un transfert de parts sociales daté du 23 mai 2008 que l'associé unique de la Société, Europads LLC, une limited liability company constituée sous les lois de l'Etat de Washington aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à FPS Corporate Services, Inc., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secretary of State de l'Etat de Washington sous le numéro 602-778-183, a cédé la totalité de ses parts sociales à Caeculus Properties Sàrl, une société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500.- EUR (douze mille cinq cents euros), ayant son siège social au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.564.

Par conséquent, à compter du 23 mai 2008, Caeculus Properties Sàrl est l'associé unique de la Société, détenant 3000 parts sociales.

Associé unique	Parts sociales	Pourcentage
Caeculus Properties Sàrl . . . . .	3000	100%

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 août 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008113813/7959/36.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11391. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080131931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Etna Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint-Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 133.594.

Il résulte d'un transfert de parts sociales daté du 23 mai 2008 que l'associé unique de la Société, Europads LLC, une limited liability company constituée sous les lois de l'Etat de Washington aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à FPS Corporate Services, Inc., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secretary of State de l'Etat de Washington sous le numéro 602-778-183, a cédé la totalité de ses parts sociales à Caeculus Properties Sàrl, une société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500.- EUR (douze mille cinq cents euros), ayant son siège social au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.564.

Par conséquent, à compter du 23 mai 2008, Caeculus Properties Sàrl est l'associé unique de la Société, détenant 500 parts sociales.

Associé unique	Parts sociales	Pourcentage
Caeculus Properties Sàrl . . . . .	500	100%

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 août 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008113816/7959/28.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11388. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080131934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Juno Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint-Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 133.592.

Il résulte d'un transfert de parts sociales daté du 22 mai 2008 que l'associé unique de la Société, Europads LLC, une limited liability company constituée sous les lois de l'Etat de Washington aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à FPS Corporate Services, Inc., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secretary of State de l'Etat de Washington sous le numéro 602-778-183, a cédé la totalité de ses parts sociales à Old World Properties LLC, une limited liability company constituée sous les lois de l'Etat de Washington aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à FPS Corporate Services, Inc., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secretary of State de l'Etat de Washington sous le numéro 602-711-111.

Par conséquent, à compter du 22 mai 2008, Old World Properties LLC est l'associé unique de la Société, détenant 500 parts sociales.

Associé unique	Parts sociales	Pourcentage
Old World Properties LLC . . . . .	500	100%

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

109262

Fait à Luxembourg, le 20 août 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008113800/7959/28.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11394. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080131926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Aissance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 29.406.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 12 septembre 2008 que:

- la démission de Pascale LOEWEN, Marion MULLER et Marc MULLER de leurs fonctions d'Administrateur de la société a été acceptée;

- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A. de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée;

- Tom FABER, employé privé, né le 5 novembre 1979 à Munich (Allemagne), demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Laurent MULLER, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et Frédéric MULLER, expert comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

ont été nommés aux fonctions d'administrateur de la société.

- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra effet avec la vérification des comptes annuels clos au 30 avril 2008.

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 15 septembre 2008 que:

- Frédéric MULLER, administrateur de la société, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008114083/717/35.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06242. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080132049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Expert Capital S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 57.819.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 29 juillet 2008 que:

- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée;

- M. Andre VELOSO FONTENELLE BEZERRIL, économiste, né le 12 décembre 1978 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société pour un mandat d'une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2008.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008114084/717/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06234. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080132053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. Surane Holding Sàrl).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.981.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Centerbridge Credit Partners, L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware, with offices at 375 Park Avenue, 12th Floor, New York, NY 10152, United States of America, registered at the register of the State of Delaware under number 4408170 ("Centerbridge Credit Partners"); and

2. Centerbridge Credit Partner Master, L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, registered at the register of the Cayman Islands ("Centerbridge Credit Partner Master"),  
(the "Shareholders"),

each here represented by Lucinda Clifton-Bryant, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies each given under private seal.

The said proxies, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholders are all the shareholders of Surane Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.981 incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 23 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 1524 of 19 June 2008 and whose articles of association have not been amended yet (the "Company").

II. The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each.

III. The Shareholders, represented as mentioned above, have recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1 Amendment of the Company's name which shall henceforth be "CCP CREDIT ACQUISITION HOLDINGS LUXCO S.à r.l."

2 Reduction of the nominal value of the Company's shares from its current amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) to one euro (EUR 1.-) each and conversion of the one hundred (100) shares into twelve thousand five hundred shares (12,500) vested with the same rights and obligations;

3 Allocation of the twelve thousand five hundred shares (12,500) to the Company's shareholders;

4 Full restatement of the Company's articles of association including the corporate object which shall read as follows:

The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form, including without limitation, receivables deriving from drawn and undrawn facilities.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

5 Appointment of new managers of the Company in replacement of current manager: Mr. Jeff Gelfand as Class A manager, and Mrs. Lucinda Clifton-Bryant and Mr. Jacques de Patoul as Class B managers;

6 Miscellaneous.

IV. The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolved to change the Company's name which shall henceforth be "CCP CREDIT ACQUISITION HOLDINGS LUXCO S.à r.l."

*Second resolution*

The Shareholders resolved to reduce the nominal value of the Company's shares from its current amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) to one euro (EUR 1.-) each and to convert the one hundred (100) actual shares into twelve thousand five hundred shares (12,500) vested with the same rights and obligations.

*Third resolution*

The shareholders resolved in accordance with an agreement providing for a reallocation of shares amongst themselves following such share split, to allocate the shares as follows:

Shareholder	Number of shares
1) Centerbridge Credit Partners . . . . .	4,709
2) Centerbridge Credit Partner Master . . . . .	7,791

*Fourth resolution*

The shareholders resolved to proceed with a full restatement of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

**Chapter I.- Form, name, registered office, object, duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of " CCP CREDIT ACQUISITION HOLDINGS LUXCO S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form, including without limitation, receivables deriving from drawn and undrawn facilities.



The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Managers, auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

#### Chapter IV.- Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first day of the month of June of each year.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### Chapter V. Financial year, financial statements, distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

109269

*Fifth resolution*

The sole Shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr. Jeffrey Gelfand, born on February 2, 1966 in New York, USA, with professional address at 375 Park Avenue, 12th Floor, New York, New York 10152, as Class A manager;
- Mrs. Lucinda Clifton-Bryant, born on 18 October 1977 in Aachen, Germany with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as Class B manager;
- Mr. Jacques de Patoul, born 10 January 1980 in Schaerbeek, Belgium with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as Class B manager and

consequently resolved to accept the resignation of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. from its mandate as manager of the Company with effect as of the date of the present deed and to grant discharge to LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. for the execution of its mandate.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 2,000.- (deux mille euros).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quinzième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Centerbridge Credit Partners, L.P., un limited partnership régie par les lois de l'État du Delaware, dont le siège social se situe au 375 Park Avenue, 12<sup>ème</sup> étage, New York, NY 10152, Etats-Unis d'Amérique, enregistré au registre de l'État de Delaware sous le numéro 4408170 ("Centerbridge Credit Partners");

2. Centerbridge Credit Partner Master, L.P., un limited partnership régie par les lois des Iles Caïmans, dont le siège social se situe au the register of the Cayman Islands ("Centerbridge Credit Partner Master");

(les "Associés"),

Ici représentées par Lucinda Clifton-Bryant, de résidence à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter la suivante:

I. Les parties comparantes sont tous Associés de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise Surane Holding S.à r.l., dont le siège social est au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 23 mai 2008 suivant acte de Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1524 du 19 juin 2008, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-138.981 (la "Société"). Les statuts n'ont encore jamais été modifiés à ce jour.

II. Le capital social de la Société est douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

III. Les parties comparantes ont reconnu avoir été parfaitement informées des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1 Modification du nom de la Société qui s'intitulera dorénavant "CCP CREDIT ACQUISITION HOLDINGS LUXCO S.à r.l.";

2 Réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société, de leur montant actuel de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) à un euro (EUR 1,-) chacune et de convertir les cent (100) parts sociales en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec les mêmes droits et obligations;

3 Allocation des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales aux Associés de la Société;

4 Modification complète des statuts de la Société ainsi que son objet qui s'intitulera désormais:

"La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit et sans restrictions, dans des créances issues de facilités de crédits, tirées ou non tirées.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet."

5 Nomination de nouveaux gérants de la Société en remplacement de l'actuel: M. Jeff Gelfand en tant que gérant de catégorie A, Mme Lucinda Clifton-Bryant et M. Jacques de Patoul en tant que gérant de catégorie B;

6 Divers.

IV. Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés ont décidé de changer le nom de la Société qui s'intitulera désormais "CCP CREDIT ACQUISITION HOLDINGS LUXCO S.à r.l."

*Deuxième résolution*

L'Associé unique a décidé de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur montant actuel de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) à un euro (EUR 1,-) chacune et de convertir les cent (100) parts sociales en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales qui disposent des mêmes droits et obligations.

*Troisième résolution*

Les Associés ont décidé d'allouer, en accord avec un contrat prévoyant la réallocation des parts entre eux, d'allouer les parts sociales de la façon suivante:

Associé	nombre de parts sociales
1) Centerbridge Credit Partners . . . . .	4.709
2) Centerbridge Credit Partner Master . . . . .	7.791

*Quatrième résolution*

L'associé unique a décidé de modifier l'intégralité des statuts de la Société qui s'intituleront désormais ainsi:

**Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, dénomination, siège, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "CCP CREDIT ACQUISITION HOLDINGS LUXCO S.à.r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit et sans restrictions, dans des créances issues de facilités de crédits, tirées ou non tirées.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

## Chapitre III. Gérants, commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le " Président "). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le " Secrétaire ").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.



Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserait tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) au compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier jour du mois de juin de chaque année.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les associés participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, comptes annuels, distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI.- Dissolution, liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé unique a également décidé de placer à trois (3) le nombre de gérants et a ensuite de nommer les suivants pour une durée indéterminée:

- M. Jeffrey Gelfand, né le 15 février 1966 à New York, USA, dont l'adresse professionnelle est 375 Park Avenue, 12 floor, New York, NY 10152 en tant que gérant de catégorie A;

- Mme Lucinda Clifton-Bryant, née le 18 octobre 1977 à Aachen, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est le 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B;

- M. Jacques de Patoul, né le 10 janvier 1980 à Schaerbeek, Belgique, dont l'adresse professionnelle est le 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B et

en conséquence a décidé d'accepter la révocation de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. de son mandat de gérant de la société avec effet à la date des présentes et d'accorder décharge à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. pour l'exécution de son mandat.

#### *Évaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 2.000.- (deux mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version Anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Clifton-Bryant, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, LAC 2008/29663. - Reçu douze euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008

Signature.

Référence de publication: 2008114234/242/679.

(080132925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

### **Vega P SC, Société Civile.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg E 2.639.

L'assemblée Générale des actionnaires s'est réunie ce jour et a décidé à l'unanimité de transférer le siège de la Société de 1, rue de Nassau, Luxembourg L- 2213 LUXEMBOURG au 2a, d'Eselborn, Clervaux L- 9706, Luxembourg.

Luxembourg, le 12/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008114187/4962/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01196. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Société luxembourgeoise de Leasing BIL-LEASE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 38.718.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 7 mars 2006*

Présents:

MM. Frank N. WAGENER, président,

MM. André POORTERS, membres

MM. André HOCHWEILER, membres

MM. Romain GRETHEN, membres

M. Marc HOFERLIN, directeur

**7. Divers.**

**7.2 Changement Siège Social**

Les membres du Conseil d'administration décident de transférer le siège de la société, à partir du 24 mars 2006, à l'adresse suivante: 48, rue d'Eich à L-1460, Luxembourg

Luxembourg, le 7 mars 2006.

*Pour le Conseil d'administration de BIL-LEASE S.A.*

Marc HOFERLIN / André POORTERS

*Directeur / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2008114182/6/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12073. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080132194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Goldman Sachs Developing Markets Real Estate SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.415.

—  
In the year two thousand and eight, on the twenty-second day of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, Notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Goldman Sachs Developing Markets Real Estate S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office in L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.415 and incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated October 24, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2845 dated December 7, 2007 (the Company).

The Meeting is chaired by Marjorie Andre, lawyer, with professional address in Luxembourg,

The chairman appointed as secretary, Vanessa Schmitt, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Catherine Pogorzelski, avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, each of the chairman, secretary and scrutineer constituting the bureau of the Meeting.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I. The shareholders of the Company, including the limited shareholders (associés commanditaires) and the general partner (associé gérant commandité) of the Company (collectively referred to as the Shareholders), are represented and the number of their shares is shown on an attendance list, signed ne varietur by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The proxies of the represented Shareholders, after having been signed ne varietur by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed.

II. As appears from the attendance list, the fifty thousand (50,000) class A-1 shares without par value, fifty thousand (50,000) class A-2 shares without par value, the fifty thousand (50,000) class A-3 shares without par value, the fifty thousand (50,000) class A-4 shares without par value, the fifty thousand (50,000) class A-5 shares without par value, the fifty thousand (50,000) class A-6 shares without par value, the fifty thousand (50,000) class A-7 shares without par value, the fifty thousand (50,000) class A-8 shares without par value, the fifty thousand (50,000) class A-9 shares without par value, the fifty thousand (50,000) class A-10 shares without par value and the management share without par value,

representing the entire share capital of the Company are represented at the Meeting so that the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been beforehand informed.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. convening formalities;
2. amendment of article 6.4. of the articles of association of the Company (the Articles) which shall henceforth read as follows:

"The authorised share capital of the Company is set at five hundred thousand United States Dollars and one cent (USD 500,000.01), represented by up to one hundred (100) Classes of Shares with each Class having up to fifty thousand (50,000) Shares without par value, each Share being redeemable in accordance with article 49-8 of the 1915 Law. Upon subscription and issuance of any Share within any Share Class, the shareholders shall each time have to pay a share premium of nine United States Dollars and ninety cent (USD 9.90)";

3. miscellaneous.

After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation, the Meeting unanimously resolve as follows:

*First resolution*

The Meeting resolves to waive the convening notices, the Shareholders of the Company considering themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend article 6.4 of the Articles which shall henceforth read as follows:

"The authorised share capital of the Company is set at five hundred thousand United States Dollars and one cent (USD 500,000.01), represented by up to one hundred (100) Classes of Shares with each Class having up to fifty thousand (50,000) Shares without par value, each Share being redeemable in accordance with article 49-8 of the 1915 Law. Upon subscription and issuance of any Share within any Share Class, the shareholders shall each time have to pay a share premium of nine United States Dollars and ninety cent (USD 9.90)"

No further business being brought before the meeting, the Meeting is closed.

*Estimation of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,000,- (one thousand euro).

*Declaration*

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française:**

En l'an deux mille huit, le vingt-deuxième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Goldman Sachs Developing Markets Real Estate S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.415 et constituée par acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant au Luxembourg, en date du 24 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2845 du 7 décembre 2007 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Marjorie Andre, juriste, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Vanessa Schmitt, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg.

L'assemblée nomme comme scrutateur Catherine Pogorzelski, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, le président, le secrétaire et le scrutateur constituant le bureau de l'Assemblée.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les actionnaires de la Société, y compris les actionnaires commanditaires et l'associé gérant commandité de la Société (collectivement dénommés les Actionnaires), sont représentés, et que le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence, signée ne varietur par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur, par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées aux présentes.

II. Ainsi qu'il apparaît sur la liste de présence, les cinquante mille (50.000) actions de classe A-1 sans valeur nominale, les cinquante mille (50.000) actions de classe A-2 sans valeur nominale, les cinquante mille (50.000) actions de classe A-3

sans valeur nominale, les cinquante mille (50.000) actions de classe A-4 sans valeur nominale, les cinquante mille (50.000) actions de classe A-5 sans valeur nominale, les cinquante mille (50.000) actions de classe A-6 sans valeur nominale, les cinquante mille (50.000) actions de classe A-7 sans valeur nominale, les cinquante mille (50.000) actions de classe A-8 sans valeur nominale, les cinquante mille (50.000) actions de classe A-9 sans valeur nominale, les cinquante mille (50.000) actions de classe A-10 sans valeur nominale et l'action de commandité sans valeur nominale, représentant l'entière du capital social de la Société est représenté à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, qui a été communiqué à l'avance aux actionnaires.

III. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. formalités de convocation;

2. modification de l'article 6.4. des statuts de la Société (les Statuts), lequel devra désormais être lu comme suit:

"Le capital social autorisé de la Société est fixé à cinq cent mille dollars US et un cent (USD 500.000,01), représenté par un maximum de cent (100) Classes d'Actions, chaque Classe comprenant jusqu'à cinquante mille (50.000) Actions sans valeur nominale, chaque Action étant rachetable en conformité avec l'article 49-8 de la Loi de 1915. Lors de la souscription et de l'émission de toute Action dans toute Classe d'Actions, les actionnaires devront à chaque fois payer une prime d'émission de neuf dollars US et quatre-vingt-dix cents (USD 9,90);"

3. divers.

Après que l'agenda ait été dûment examiné et après délibération, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions comme suit:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Actionnaires de la Société se considérant comme dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 6.4 des Statuts, lequel devra désormais être lu comme suit:

"Le capital social autorisé de la Société est fixé à cinq cent mille dollars US et un cent (USD 500.000,01), représenté par un maximum de cent (100) Classes d'Actions, chaque Classe comprenant jusqu'à cinquante mille (50.000) Actions sans valeur nominale, chaque Action étant rachetable en conformité avec l'article 49-8 de la Loi de 1915. Lors de la souscription et de l'émission de toute Action dans toute Classe d'Actions, les actionnaires devront à chaque fois payer une prime d'émission de neuf dollars US et quatre-vingt-dix cents (USD 9,90)."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est clôturée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.000,- (mille euros).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a parlé et comprend la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparaisant, celles-ci, telles que représentées ci-dessus, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. ANDRE, V. SCHMITT, C. POGORZELSKI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31325. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008114240/242/133.

(080132418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

**Rearden L Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 641.575,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.046.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of REARDEN L HOLDINGS 2 S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.046, incorporated pursuant to a deed of the Undersigned on December 8, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) under number 269, on February 28, 2007, page 12891. The articles of association (the Articles) were amended several times and for the last time on April 28, 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) under number 1435, on June 11, 2008, page 68834.

There appeared:

1) REARDEN L HOLDINGS 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L- 2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.032,

hereby represented by Mr Etienne de Crépy, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

2) REARDEN EQUITY INVESTMENT GmbH & Co. KG, a limited partnership, existing under the laws of Germany incorporated in the form of a KG, Kommanditgesellschaft having its registered office set at Düsseldorf, registered with the register of Düsseldorf under number HRA 19665,

hereby represented by Mr. Etienne de Crépy, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

3) REARDEN PREFERRED PARTICIPATION GmbH & Co. KG, a limited partnership, existing under the laws of Germany incorporated in the form of a KG, Kommanditgesellschaft, having its registered office set at Düsseldorf, registered with the register of Düsseldorf under number HRA 19675,

hereby represented by Mr Etienne de Crépy, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

Such proxies after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That 25,453 ordinary shares (the "Ordinary Shares") and 32 preference shares (the "Preference Shares"), having a nominal value of EUR 25 (twenty five Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 4,450 (four thousand four hundred and fifty Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 637,125.- (six hundred thirty-seven thousand and one hundred twenty-five Euro), represented by 25,453 (twenty-five thousand four hundred and fifty-three) Ordinary Shares, having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, and 32 (thirty-two) Preference Shares, having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, to EUR 641,575 (six hundred forty-one thousand five hundred and seventy-five Euro), by the issuance of (i) 165 (one hundred sixty-five) new Ordinary Shares, having a par value of twenty five Euro (EUR 25) each and the same rights and obligations as the existing Ordinary Shares (the New Ordinary Shares) and (ii) 13 (thirteen) new Preference Shares, having a par value of twenty five Euro (EUR 25) each and the same rights and obligations as the existing Preference Shares (the New Preference Shares).

3. Subscription for and payment of the increase of the share capital adopted under items 2 above by way a contribution in cash;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2; and

5. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 4,450 (four thousand four hundred and fifty Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 637,125.- (six hundred thirty-seven thousand and one hundred twenty-five Euro), represented by 25,453 (twenty-five thousand four hundred and fifty-three) Ordinary Shares, having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, and 32 (thirty-two) Preference Shares, having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, to EUR 641,575 (six hundred forty-one thousand

five hundred and seventy-five Euro), by the issuance of by the issuance of the New Ordinary Shares and of the New Preference Shares.

*Subscription - payment*

- REARDEN EQUITY INVESTMENT GmbH & CO. KG, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the 165 (one hundred sixty-five) New Ordinary Shares and further declares to fully pay them up by way of a contribution in cash in the aggregate amount of EUR 4,125.- (four thousand one hundred and twenty-five Euro), evidence of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

- REARDEN PREFERRED PARTICIPATION GmbH & CO. KG, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the 13 (thirteen) New Preference Shares and further declares to fully pay them up by way of a contribution in cash in the aggregate amount of EUR 349.65 (three hundred and forty-nine Euro and sixty-five Cents), evidence of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

Such contribution in an aggregate amount of EUR 4,474.65 (four thousand four hundred and seventy-four Euro and sixty-five Cents) made to the Company is to be allocated as follows:

- EUR 4,450 (four thousand four hundred and fifty Euro) to the share capital account of the Company;
- EUR 24.65 (twenty-four Euro and sixty-five Cents) to the share premium account to be attached to the Preference Shares.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles shall henceforth read as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 641,575 (six hundred forty-one thousand five hundred and seventy-five Euro), represented by:

- 25,618 (twenty-five thousand six hundred and eighteen) ordinary shares (the "Ordinary Shares"); and
- 45 (forty-five) preference shares (the "Preference Shares" together with the Ordinary Shares referred to as the "Shares").

Each Share is in registered form with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) and Shares are all subscribed and fully paid up.

The holder(s) of the Ordinary Shares are referred to as the "Ordinary Shareholder(s)". The holder(s) of the Preference Shares are referred to as the "Preference Shareholder(s)", together with the Ordinary shareholders, the "Shareholders".

Further to the share capital increase of the Company, the shareholding of the Company will be as follows:

Rearden L Holdings 1 S.à r.l., prenamed: 25,084 ordinary shares

Rearden Equity Investment GmbH & Co. KG: 534 ordinary shares

Rearden Preferred Participation GmbH & Co. KG: 45 preference shares

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt et unième jour de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de REARDEN L HOLDINGS 2 S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social aux 12-14, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.046, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 8 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) numéro 269 du 28 février 2007, page 12891. Les statuts (les Statuts) ont été modifiés le 28 avril 2008 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) numéro 1435, du 11 juin 2008, 2008, page 68834.

Ont comparu:

1) REARDEN L HOLDINGS 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social aux 12-14, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.032,



ici représentée par M. Etienne de Crépy, juriste, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration;

2) REARDEN EQUITY INVESTMENT GmbH & Co. KG, une société en commandite par actions existant selon les lois d'Allemagne constituée sous la forme d'une société en commandite par actions ayant son siège social à Düsseldorf, immatriculée au registre de Düsseldorf sous le numéro HRA 19665,

ici représentée par M. Etienne de Crépy, juriste, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration;

3) REARDEN PREFERRED PARTICIPATION GmbH & Co. KG, une société en commandite par actions existant selon les lois d'Allemagne constituée sous la forme d'une société en commandite par actions ayant son siège social à Düsseldorf, immatriculée au registre de Düsseldorf sous le numéro HRA 19675,

ici représentée par M. Etienne de Crépy, juriste, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration;

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour subir les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes représentées comme indiqué ci-dessus ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. que 25.453 parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et 32 parts sociales préférentielles (les Parts Sociales Préférentielles) ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui peut dès lors valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations d'usage;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 4.450,- (quatre mille quatre cent cinquante euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 637.125,- (six cent trente-sept mille cent vingt-cinq euros), représenté par 25.453 (vingt-cinq mille quatre cent cinquante-trois) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et 32 (trente-deux) Parts Sociales Préférentielles ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 641.575,- (six cent quarante et un mille cinq cent soixante-quinze euros) par l'émission de (i) 165 (cent soixante-cinq) nouvelles Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales Ordinaires existantes (les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires) et (ii) 13 (treize) nouvelles Parts Sociales Préférentielles (les Nouvelles Parts Sociales Préférentielles) ayant une valeur nominale de EUR 25,- chacune et les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales Préférentielles existantes;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital adoptée au point 2 ci-dessus par un apport en numéraire;

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 2; et

5. Divers.

III. l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux convocations d'usage, les associés se considèrent valablement convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 4.450,- (quatre mille quatre cent cinquante euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 637.125,- (six cent trente-sept mille cent vingt-cinq euros), représenté par 25.453 (vingt-cinq mille quatre cent cinquante-trois) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et 32 (trente-deux) Parts Sociales Préférentielles ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 641.575,- (six cent quarante et un mille cinq cent soixante-quinze euros) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires et des Nouvelles Parts Sociales Préférentielles.

#### *Souscription - Paiement*

- REARDEN EQUITY INVESTMENT GmbH & CO. KG, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les 165 (cent soixante-cinq) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires, et déclare les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 4.125 (quatre mille cent vingt-cinq euros) dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît;

- REARDEN PREFERRED PARTICIPATION GmbH & CO. KG, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les 13 (treize) nouvelles Parts Sociales Préférentielles, et déclare les payer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 349,65 (trois cent quarante-neuf euros et soixante-cinq cents) dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît.

Cet apport d'un montant total de EUR 4.474,65 (quatre mille quatre cent soixante-quatorze euros et soixante-cinq cents) à la Société sera affecté de la manière suivante:

- EUR 4.450,- (quatre mille quatre cent cinquante euros) au compte capital social de la Société.

- EUR 24,65 (vingt-quatre euros et soixante-cinq cents) au compte prime d'émission rattaché aux Parts Sociales Préférentielles.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"5.1 Le capital social de la Société est fixé à EUR 641.575,- (six cent quarante et un mille cinq cent soixante-quinze euros), représenté par:

- 25.618 (vingt-cinq mille six cent dix-huit) parts sociales ordinaires (ci-après les "Parts sociales Ordinaires"); et
- 45 (quarante-cinq) parts sociales préférentielles (ci-après les "Parts sociales Préférentielles" ensemble avec les Parts sociales Ordinaires définies comme "Parts sociales")

Chaque Part sociale est nominative, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros), et elles sont toutes souscrites et entièrement libérées.

Le ou les titulaires de Parts sociales Ordinaires sont désignés sous le nom "d'Associés Ordinaires". Le ou les titulaires de Parts sociales Préférentielles sont désignés sous le nom "d'Associés Préférentiels", ensemble avec les Associés Ordinaires, ci-après les "Associés".

Suite à l'augmentation de capital, les parts sociales sont réparties comme suit:

Rearden L Holdings 1 S.à r.l.: 25.084 parts ordinaires

Rearden Equity Investment GmbH & Co. KG: 534 parts ordinaires

Rearden Preferred Participation GmbH & Co. KG: 45 parts préférentielles

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.000,- (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: E. DE CRÉPY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31319. - Reçu vingt-deux euros trente-sept cents (0,50% = 22,37 EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008114242/242/211.

(080132457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

#### **Financière Capucine 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.222.

#### STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighth of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.-. PAI Europe V - 1 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris France, here represented by Mr Hubert Janssen, jurist in Luxembourg, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2.-. PAI Europe V - 2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris France, here represented by Mr Hubert Janssen, jurist in Luxembourg, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3.-. PAI Europe V - 3 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris France,

here represented by Mr Hubert Janssen, jurist in Luxembourg, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

4.-. PAI Europe V - B FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, represented by its management company PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris France, here represented by Mr Hubert Janssen, jurist in Luxembourg, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The aforesaid proxies, being initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a "société à responsabilité limitée" which the founders declare to organize among themselves.

#### **Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The Company's name is "Financière Capucine 3 S.à r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

#### **Capital - Shares**

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty five euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-partners unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this appointee's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his appointment.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

### Partners decisions

**Art. 14.** Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 17.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Settlement of disputes**

**Art. 21.** The partners aim to cooperate in order to develop the Company in compliance with its purpose and its present articles of incorporation. If a decision, however, which is necessary for the implementation of the Company's purpose and for its development, cannot be taken by the managers or by the partners after two consecutive meetings, thus preventing the Company from working efficiently and developing itself, the question concerned shall be submitted to a third person chosen by mutual agreement between the managers or the partners. This third person shall endeavour then to find a mutually acceptable solution.

Should (i) the partners or managers fail to choose a third person by mutual agreement within a period of thirty (30) days reckoning from the day when the blockage became evident or (ii) the nominated third person fail to settle the blockage situation of the Company within a period of thirty (30) days following the day when the matter was referred to him, the managers and the partners shall be entitled to take the initiative of appointing an ad hoc proxy for taking the required business decisions or settling the dispute. This proxy shall be nominated by the Tribunal d'arrondissement de Luxembourg (district court of Luxembourg) at the request of the prosecuting part in order to take the necessary decision in pursuance of the purpose of the Company.

The decision taken by the third person or the ad hoc proxy shall be binding on the managers and the partners who shall implement it together.

### **Applicable law**

**Art. 22.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2008.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

	shares	EUR
1.- PAI Europe V-1 FCPR, .....	149	3 725
2.- PAI Europe V-2 FCPR, .....	149	3 725
3.- PAI Europe V-3 FCPR, .....	150	3 750
9.- PAI Europe V-B FCPR, .....	52	1 300
Total: .....	500	12 500

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 12 500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand eight hundred euro.

### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration

Mr Benoit Chéron, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

2) The Company shall have its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le huit août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- PAI Europe V - 1 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2.- PAI Europe V - 2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3.- PAI Europe V - 3 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4.- PAI Europe V - B FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, représenté par sa société de gestion PAI partners S.A.S., Société par Actions Simplifiée, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "Financière Capucine 3 S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier

direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros), représenté par 500 (cinq cent) parts sociales de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ce candidat retenu, la durée de sa nomination ainsi que toutes autres conditions de sa nomination.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

#### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

#### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.



### Règlement des litiges

**Art. 21.** L'objectif des associés est de coopérer pour développer la Société dans le respect de l'objet social et des présents statuts. Si toutefois une décision nécessaire à la mise en oeuvre de l'objet social et au développement de la Société ne pouvait être prise par les gérants, ou par les associés à l'issue de deux assemblées successives, empêchant ainsi le bon fonctionnement et le développement de la Société, la question sera soumise à un tiers choisi d'un commun accord entre les gérants ou les associés, qui s'efforcera de trouver une solution mutuellement acceptable.

Pour le cas où (i) les associés ou les gérants ne parviendraient pas à choisir un tiers d'un commun accord dans un délai de trente (30) jours à compter de la manifestation du blocage ou (ii) le tiers désigné ne parviendrait pas à résoudre la situation de blocage de la Société dans un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle il aurait été saisi, les gérants et les associés ou un associé pourra prendre l'initiative de faire désigner un mandataire ad hoc aux fins de prises des décisions nécessaires à la poursuite de l'activité ou au règlement du différend. Ce mandataire sera nommé par le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg à la requête de la partie la plus diligente, afin de prendre la décision nécessaire à la poursuite de l'objet social.

La décision prise par le tiers ou le mandataire ad hoc s'imposera aux gérants et aux associés qui devront, ensemble, la mettre en oeuvre.

### Loi applicable

**Art. 22.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

	parts	EUR
1.- PAI Europe V-1 FCPR, .....	149	3 725
2.- PAI Europe V-2 FCPR, .....	149	3 725
3.- PAI Europe V-3 FCPR, .....	150	3 750
9.- PAI Europe V-B FCPR, .....	52	1 300
Total: .....	500	12 500

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 12 500 (douze mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents euro.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Benoit Chéron, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2008. Relation: LAC/2008/33891. — Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008114289/211/399.

(080132664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

**Violine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 92.750,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.812.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 août 2008*

- L'Assemblée a accepté la démission de Madame Catherine Koch de son mandat de gérant de la société avec effet du 28 août 2008.

- L'Assemblée a nommé, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Monsieur Abdelhakim Chagaar, Deputy Head of Business Unit, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, gérant de la catégorie B.

- L'Assemblée a transféré le siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008114202/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00652. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Dacotrans International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 23.396.

—  
*Auszug der Entscheidungen der Ordentlichen Generalversammlung vom 01. Februar 2008*

- Die Versammlung akzeptiert die Amtsniederlegung als Verwaltungsräte Mitglied von Herrn Luc VERELST und ernennt als neues Verwaltungsräte Mitglied Herrn Nicolas KRUCHTEN, mit beruflicher Anschrift 6, rue Heine, L-1720, Luxemburg. Sein Mandat als Verwaltungsräte Mitglied läuft mit der Generalversammlung welche im Jahre 2012 abgehalten wird, ab.

- Die Gesellschafterversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von der 41, avenue de la Gare, L-1611, Luxemburg in die 6, rue Heine, L-1720, Luxemburg, zu verlegen.

- Die Gesellschafterversammlung stellt fest, daß die Herren Rene FALTZ und Tom FELGEN eine neue Anschrift (6, rue Heine, L-1720, Luxemburg) haben.

Luxemburg, den 27. März 2008.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Mandatsträger

Référence de publication: 2008114180/263/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08242. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**JER Logic S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 115.486.

—  
*Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées du 29 juillet 2008*

Les gérants de la Société ont décidé en date du 29 juillet 2008, de transférer le siège de la Société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 15, rue notre Dame, L-2240 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.  
Jan Willem Overheul  
Gérant

Référence de publication: 2008114191/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09532. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**JER Europe Fund III 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 134.606.

—  
*Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées du 29 juillet 2008*

Les gérants de la Société ont décidé en date du 29 juillet 2008, de transférer le siège de la Société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 15, rue notre Dame, L-2240 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.  
Jan Willem Overheul  
Gérant

Référence de publication: 2008114190/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09533. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**JER Lara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 115.485.

—  
*Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datées du 29 juillet 2008*

Les gérants de la Société ont décidé en date du 29 juillet 2008, de transférer le siège de la Société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 15, rue notre Dame, L-2240 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.  
Jan Willem Overheul  
Gérant

Référence de publication: 2008114192/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09530. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Insinger de Beaufort Holdings, Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 49.429.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 10 juillet 2008*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 01<sup>er</sup> août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008114185/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11271. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**H1a a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 65, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg F 1.201.

—  
*Assemblée Générale Extraordinaire du 12 août 2008*

L'assemblée générale, réunie en assemblée extraordinaire, à laquelle tous les membres se reconnaissent dûment convoqués, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Modifications de l'objet social:

L'association a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tant pour son compte que pour compte de tiers, la conception, la réalisation, la production et la distribution de programmes audiovisuels, multimedia et cinématographiques documentaires pédagogiques ou non sur tous supports connus ou inconnus à ce jour.

Elle pourra également organiser toutes manifestations en relation avec son objet social (présentation, festivals ou autres) permettant de découvrir et faire découvrir les films qu'elle produit et réalise mais aussi plus généralement les productions documentaires.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales ou non commerciales, mobilières ou immobilières, se rattachant à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

2. Changement de siège social

Le siège social est déplacé au 65, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg

Etaient présents

Régine Constant, domiciliée au 65, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg

Edouard Luyckx, domicilié au 65, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg

Jonas Luyckx, domicilié au 24, rue morinval à B-4000 Liège

Les décisions ayant été actées, la séance est levée.

Régine Constant / Edouard Luyckx / Jonas Luyckx.

Référence de publication: 2008114184/5575/29.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01230. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Casual International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 67.264.

—  
FIDEX Audit S.à.r.l. a démissionné de son poste de liquidateur avec effet immédiat.

Le siège social de la société situé jusqu'alors au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 LUXEMBOURG est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 août 2008.

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008114170/783/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12293. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Agence Commerciale Emile KASS et Cie, secs, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 5.840.

—  
EXTRAIT

Les associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 4, rue Astrid à Luxembourg à la Zone Industrielle, L-8287 Kehlen

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008114172/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06890. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Perigord Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 30.291.

—  
*Auszug der ordentlichen Jahresversammlung vom 15. Juli 2008*

- Die Versammlung beschließt die Mandate der Verwaltungsratsmitglied RA René FALTZ geb. am 17.08.1953 in Luxemburg, RA Thomas FELGEN geb. am 14.12.1971 in Luxemburg und Lennart STENKE geb. am 22.09.1951 in Sundbyberg, alle drei mit Berufsadresse in Luxemburg, 6, rue H. Heine und des Kommissars LOMAC S.A. mit Sitz in Luxemburg, 6, rue H. Heine, RCS Luxembourg B 22 206, um weitere sechs Jahre zu verlängern. Ihre Mandate enden zur ordentlichen Generalversammlung welche im Jahre 2014 abgehalten wird.

- Die Versammlung beschließt den Geschäftssitz der Gesellschaft von der 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg nach 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg zu verlegen.

Luxemburg, den 13. August 2008.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2008114173/263/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10424. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**PEW Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 29.555.

—  
Constituée par-devant M<sup>e</sup> Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch en date du 21 décembre 1988, acte publié au Mémorial C no 98 du 13 avril 1989 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M<sup>e</sup> Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 février 2006, acte publié au Mémorial C no 1035 du 27 mai 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PEW Luxembourg Holding S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008114169/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12993. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

---

**Northern Beach S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 77.962.

—  
*Extrait de Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 2007*

L'Assemblée a transféré le siège social de la compagnie au 6, rue Heine, L-1720, Luxembourg.

L'Assemblée a réélu M. Lennart STENKE (né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède), 6, rue Heine, L-1720, au poste d'administrateur et d'administrateur délégué. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée a réélu M<sup>e</sup> René FALTZ (né le 17 août 1953 à Luxembourg) et M<sup>e</sup> Thomas FELGEN (né le 14 décembre 1971 à Luxembourg), tous deux résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720, Luxembourg, aux postes d'administrateurs de la société. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée a réélu Server Group Europe S.A., 6, rue Heine, L-1720, Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 8 août 2008.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008114175/263/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08172. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080131764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Net Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.638.

—  
*Extrait de Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 décembre 2007*

L'Assemblée a transféré le siège social de la compagnie au 6, rue Heine, L-1720, Luxembourg.

L'Assemblée a pris note du changement d'adresse de Maître René FALTZ et Maître Tom FELGEN, tous deux administrateurs, au 6, rue Heine, L-1720, Luxembourg.

Luxembourg, le 8 août 2008.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008114176/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08181. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080131758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Radar Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 46.643.

—  
*Extrait de Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 octobre 2007*

L'Assemblée a transféré le siège social de la compagnie au 6, rue Heine, L-1720, Luxembourg.

L'Assemblée a réélu M<sup>e</sup> René FALTZ (né le 17 août 1953 à Luxembourg), 6, rue Heine, L-1720, Luxembourg, M<sup>e</sup> Thomas FELGEN (né le 14 décembre 1971 à Luxembourg), 6, rue Heine, L-1720, Luxembourg et M. Lennart STENKE (né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède), 6, rue Heine, L-1720, Luxembourg, aux postes d'administrateurs de la société. Leurs mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée a réélu M. Lennart STENKE, (né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède), 6, rue Heine, L-1720, Luxembourg au poste d'administrateur délégué de la société. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée a réélu Server Group Europe S.A., 6, rue Heine, L-1720, Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 8 août 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008114178/263/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08222. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080131714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Monteleone S.A., Société Anonyme Unipersonnelle,  
(anc. Progetto Promotions S.A.).**

R.C.S. Luxembourg B 129.809.

—  
*Avis de dénonciation du siège social*

La Fiduciaire Luxembourg Paris Genève S.A.R.L. (RC n ° B 84.426) dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de MONTELEONE S.A. (RCS n ° B 129.809) au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que LE COMITIUM INTERNATIONAL SA démissionne de ses fonctions de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Il résulte d'un courrier adressé à la société que EXCELIANCE SA démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Signature / Signature

*LE DOMICILIATAIRE / LES SOCIETES DEMISSIONNAIRES*

Référence de publication: 2008114179/1091/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT13020. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080131670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**HTC-Société Civile Immobilière, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 1, rue Haard.

R.C.S. Luxembourg E 3.942.

—  
STATUTS

L'an deux mil huit, le quatre août.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

- 1) Monsieur Jean-Pierre SABUS, ingénieur-technicien, né à Esch/Alzette, le 13 octobre 1951, et son épouse,
- 2) Madame Carmen MESSERICH, employée privée, née à Luxembourg, le 27 octobre 1953, les deux demeurant à L-4970 BETTANGE-sur-MESS, 1, rue Haard

ont décidé de créer une société civile immobilière particulière dont les statuts sont les suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'aménagement, la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis au Luxembourg et à l'étranger, ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi qu'à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de HTC-Société Civile Immobilière.

**Art. 3.** La société est constituée à partir de ce jour pour une durée illimitée. Son premier exercice commence ce jour pour finir le 31 décembre 2008. Les exercices subséquents correspondent tous à l'année civile.

**Art. 4.** Le siège de la société est à L-4970 Bettange/Mess, 1, rue Haard.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à mille euros (€1.000,-). Il est représenté par (100) parts sociales de dix euros (€ 10,-) chacune.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

51 parts sociales: Jean-Pierre SABUS

49 parts sociales: Carmen MESSERICH

Le capital ci-dessus est libéré par des versements en espèces.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne pourront cependant être cédées à des tiers non associés que sur décision unanime des associés.

**Art. 7.** Toutes les décisions des associés doivent être prises unanimement.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes conformément aux articles 1862 et suivants du code civil.

**Art. 9.** Les bénéfices sont répartis annuellement entre associés, proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans le capital social.

Les associés peuvent convenir d'indemnités à attribuer mensuellement à chacun des associés au titre de prestations dans l'intérêt de la société. Ces indemnités ne suivent pas les proportions de participation dans le capital social et sont portées d'abord en déduction du résultat à répartir.

**Art. 10.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou ses survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

**Art. 11.** Les articles 1832 et 1872 du Code Civil ainsi que la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les soins des associés, à moins qu'ils ne décident de nommer un liquidateur dont les pouvoirs seront fixés dans l'acte de nomination.

#### Gérance

Les associés conviennent de nommer gérant Monsieur Jean-Pierre SABUS; préqualifié.

Il a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances, par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, connus par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: SABUS, MESSERICH, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 08 août 2008. Relation: EAC/2008/10630. - Reçu: douze euros EUR 12,-.

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 août 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008114340/207/63.

(080132585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2008.

#### **Lub-Sol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 43, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.616.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113861/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10088. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.